

CGV-940924

UNIVERSITÉ DE MONCTON

118^e réunion du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 24 septembre 1994

9 h Centre universitaire Saint-Louis-Maillet

ÉTAIENT PRÉSENTS

Richard Savoie, président

Jimmy Abud

Yvan Bastien

Bernard Beaudin

Jacques P. Beaulieu

Paul L. Bourque

Michel Casey

Gérald Clavette

Louise Comeau

Marie-Germaine d'Entremont

Benoit Doucet

Marcelle Fafard-Godbout

Nicole Lang

Lucie Lavigne

Suzanne Lévesque

Léonce Losier

Jean Nadeau

Pierre Ouellette

Pascale Paulin

Jean-Bernard Robichaud

Dennis Savoie

Carmen Viel

Invités.es

Paul-Émile Benoit

Rhéal Bérubé

Armand Caron

Normand Carrier

Médard Collette

Léandre Desjardins

Louis Malenfant

Marielle Préfontaine

Gilles Long, secrétaire

EXCUSÉS: Sylvia Deigle, Geornia Gaudet et Antonina Maillet

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	4
2.	MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
4.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
6.	CORRESPONDANCE	5
7.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-940611	6
8.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	6
8.1	(10.12) Renovations au CUSLM	6
8.2	(17) CUM: Comité de la planification financière	6
8.3	Approbation de la description du nouveau poste de vice-recteur aux ressources humaines, à l'administration et aux finances	6
8.4	(8.1) CUS: Autorisation d'un emprunt pour les installations sportives	6
9.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-940908 ET CEX-940627 ..	7
10.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	7
10.1	CEX-940908	7
10.11	Humares Consultation	7
10.12	CUM: nominations	9
10.13	Régimes de rente	10
10.14	Enquête du Maclean's	11
10.15	CUSLM: location d'un terrain	11
10.2	CEX-940627	12
10.21	Science infirmière	12
11.	RAPPORT FINAL DU COMITÉ DE RÉVISION, POLITIQUE DE SÉLECTION DES CADRES	12
12.	SUIVI DU SAC-940825	15
13.	LANCEMENT DE LA CAMPAGNE IMPACT	15

SOUTIEN, TECHNICIENS, TECHNICIENNES ET PERSONNEL ADMINISTRATIF ET PROFESSIONNEL DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON	20
18. EMPRUNT: GÉNIE ÉLECTRIQUE	21
19. RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES	22
20. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 1993-1994	22
21. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR	23
22. NOMINATIONS AUX COMITÉS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS ..	24
22.1 Comité exécutif	24
22.2 Comité de finance et Comité de vérification	24
22.3 Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure	24
23. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS	25
24. AFFAIRES NOUVELLES	35
25. PROCHAINE RÉUNION	25
26. CLÔTURE	25
ANNEXES	26
ANNEXE A: Description du poste de vice-recteur.e aux ressources humaines, à l'administration et aux finances	27
ANNEXE B: Rapport final du Comité de révision, politique de sélection des cadres	29
ANNEXE C: Structures de la Faculté des sciences de l'éducation	55
ANNEXE D: Campagne IMPACT	67
ANNEXE E: Rapport du Recteur	70
ANNEXE F: Admissions-réadmissions 1994-95	107
ANNEXE G: Modifications au régime de pension du personnel de soutien, techniciens, techniciennes et personnel administratif et professionnel de l'Université de	

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 17. Il souhaite la bienvenue à tous et à toutes en particulier aux nouveaux membres: Pierre Ouellette, professeur au CUM; et Jimmy Abud de la région du Nord-Est. Se sont excusés: Antonine Maillet, Sylvie Daigle et Georgio Gaudet.

R: 01-CGV-940924

Il est résolu

*"Que **Pierre Ouellette** et **Jimmy Abud** soient nommés membres du Conseil des gouverneurs."*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉ.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le Président demande aux membres d'observer une minute de recueillement en pensant tout spécialement à un ancien recteur adjoint de cette Université, Monsieur Marcel Sormany, décédé en juillet dernier.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Monsieur le Secrétaire en fait la vérification. Tout est dans l'ordre.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajouts à la rubrique 8

8.3 Approbation de la description du nouveau poste de vice-recteur.e aux ressources humaines, à l'administration et aux finances.

8.4 Autorisation d'un emprunt pour les installations sportives (CUS).

Ajout à la rubrique 10

Ajout de deux nominations (CUM).

R: 02-CGV-940924

- 6.1 Lettre de Paul Grell (1994 06 17), adressée au Président du Conseil, relativement à la révision de la procédure de sélection des cadres.
- 6.2 Lettre de Gilles Long (1994 08 03), accusant réception à la précédente.
- 6.3 Lettre de Francis Blanchard de l'Île-du-Prince-Édouard (1994 08 23), adressée au Président du Conseil, demandant un appui sous forme de pétition à sa candidature au Sénat canadien.
- 6.4 Lettre de Gilles Long (1994 09 13), accusant réception à la précédente.
- 6.5 Lettre de Christophe Jankowski (1994 09 01), relativement à la nouvelle structure de la Faculté des sciences de l'éducation.

Monsieur le Président demande aux membres si le Conseil devrait s'impliquer dans la demande de Francis Blanchard.

- Il demande un appui du Conseil des gouverneurs?
- Il demande la signature des membres du Conseil des gouverneurs.
- Je ne le connais pas; il y en a certainement d'autres qui ne le connaissent pas. Je ne me sens pas à l'aise de signer une pétition.
- Normalement, il y a du lobbying qui se fait.
- C'est la première fois que ça nous arrive. C'est un peu en dehors de notre rôle.
- Cela devrait être laissé à chaque individu. Ce n'est pas au Conseil, comme entité, de le faire.
- Je suis du même avis. C'est une chose personnelle si on veut appuyer. Ce n'est pas le rôle du Conseil.
- Dans la réponse, on peut lui dire qu'on est sympathique à sa demande, mais que ce n'est pas dans le mandat du Conseil.
- Je ne le connais pas et je serais mal à l'aise de dire qu'on est sympathique à sa cause.
- Monsieur Blanchard s'est adressé à plusieurs instances acadiennes. J'en ai reçu une.
- J'ai reçu une lettre aussi. Il a fait l'objet d'un éditorial dans le Moniteur de Shédiac et on est sympathique à sa cause. Cette initiative signifie quelque chose dans ce contexte-ci. Peut-être que des individus pourraient le faire.
- On est sympathique au fait qu'il est un Acadien de l'Île-du-Prince-Édouard. Ce n'est pas pour l'individu, mais le geste.

"Que le procès-verbal CGV-940611 soit adopté."

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉ.

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

8.1 (10.12 Rénovations au CUSLM)

Normand Carrier explique. Les rénovations sont terminées et le rapport du Recteur en fait état. Les rénovations pour la résidence permettent de libérer un surveillant et nous permettent également de réaliser un surplus d'environ 40 000\$. La résidence est pleine.

8.2 (17) CUM: Comité de la planification financière

Jean-Bernard Robichaud explique. Le Comité de la planification financière est présidé par Léonard J. LeBlanc, professeur à la Faculté des sciences. Ledit Comité a commencé son travail. Il vise à soumettre des recommandations au Recteur pour novembre 1994 en fonction de la préparation du prochain budget. À compter de mardi prochain, le Comité se réunira à chaque semaine. Il devrait donner les résultats escomptés.

8.3 Nouvelle description du poste de vice-recteur.e aux ressources humaines, à l'administration et aux finances

(Voir l'annexe A, page 27)

Le Recteur explique. Ce profil regroupe les deux postes fusionnés.

R: 04-CGV-940924

Il est résolu

"Que la description du nouveau poste de vice-recteur.e aux ressources humaines, à l'administration et aux finances soit adoptée."

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉ.

8.4 (8.1) CUS: autorisation d'un emprunt pour les installations sportives

Armand Caron explique. La résolution 05-CGV-940611 a été faite avant l'appel d'offres. Les soumissions sont supérieures à ce qu'on prévoyait et il faudrait une marge additionnelle, jusqu'à concurrence de 200 000\$.

R: 05-CGV-940924

Il est résolu

"Qu'une marge additionnelle, jusqu'à concurrence de 200 000\$, soit accordée à la constituante de Shippagan pour la réalisation des installations sportives."

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉ.

9. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-940908 ET CEX-940627**R: 06-CGV-940924**

Il est résolu

"Que les procès-verbaux CEX-940908 et CEX-940627 soient reçus."

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉ.

10. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**10.1 CEX-940908****10.11 Humares Consultation**

Le Recteur explique.

La proposition a été discutée au Comité exécutif. Ce dernier a rencontré Monsieur Marcel Boily, responsable de cette firme. Un texte se trouve en annexe au procès-verbal du Comité exécutif. Vu l'importance du nouveau poste, je crois qu'il serait important de retenir des services professionnels afin d'évaluer les candidats.es et nous aider à faire un meilleur choix.

- Est-ce qu'on recommande la firme de Monsieur Boily?
- Oui.
- J'ai été surprise de voir cette demande surtout durant une période budgétaire difficile. On a tout un secteur des ressources humaines. Pourquoi n'a-t-on pas eu recours à ce personnel?
- Je ne pense pas que c'est un jugement sur la qualité du personnel des ressources humaines. Ces firmes ont des expériences et sont spécialisées. Nous avons un comité de sélection et la firme ne le remplace pas. Il serait difficile de demander ce travail au personnel des ressources humaines, c'est-à-dire de recommander une personne qui deviendrait leur patron.

la responsabilité du Conseil est de s'assurer qu'on va aller chercher le meilleur candidat possible. La conséquence serait plus grave si on se trompait. C'est un élément additionnel pour nous aider à prendre une décision excessivement importante. C'est un poste où seront consacrés beaucoup de ressources. On veut être certain d'avoir eu tout l'éclairage possible pour faire une recommandation éclairée.

- Si on regarde cela de l'interne, c'est une dépense. Mais je pense qu'il est important de le regarder comme un investissement pour l'Université afin d'avoir une évaluation extérieure; 30 000\$, c'est peu. Ça nous prend de l'aide professionnelle de l'extérieur. Les corporations le font de plus en plus. Ceci permet des choix éclairés.
- Le côté négatif serait qu'on demanderait au Comité de sélection de s'embaucher un patron. S'il fallait qu'il n'y ait pas consensus? La campagne IMPACT et l'Université en souffriraient. On s'assure d'avoir la meilleure personne pour le poste. Il va falloir faire l'annonce du poste. Je ne vois pas de problèmes.
- J'ai questionné beaucoup et j'ai exprimé les mêmes préoccupations au Comité exécutif. Il est très important d'aller se chercher le profil de quelqu'un qui va voir à bâtir l'Université. J'abonde dans le même sens afin qu'on donne le mandat à cette firme. J'aimerais qu'on s'assure d'avoir des candidatures féminines. Qu'on ait un choix des meilleurs candidats.es possibles. Monsieur Boily a une bonne connaissance du milieu. Il est un diplômé de l'Université de Moncton.
- On sait tous que la situation est difficile. Si les temps étaient meilleurs. On demande aux professeurs et aux étudiants des tours de force. On a assez d'expertise ici. Si on doit faire appel à une firme de consultation, qu'il y en ait plus qu'une à offrir ses services.
- Il faut regarder le grand portrait. C'est un investissement. On a pris deux postes pour n'en faire qu'un. J'aimerais qu'on ajoute au procès-verbal que dans l'avenir, concernant la procédure, l'Université se protège; qu'on ait au moins deux soumissions. Est-ce que le Recteur pourrait faire quelques commentaires sur les clients de Monsieur Boily?
- J'ai reçu des références. Dans la liste il y avait trois pages de noms en commençant avec Hydro-Québec; des entreprises publiques fédérales ou provinciales. Il s'agit d'une firme sérieuse qui compte environ 10 professionnels.
- Est-ce un précédent qu'on crée? Si on se fie aux résultats, ça n'a pas toujours fonctionné. Il faudrait inclure dans la proposition «qu'exceptionnellement, vu la fusion de deux postes...».
- Ç'a été le point que le Comité exécutif a examiné. On voulait hâter les choses.

Recteur.

- Je suis d'accord avec le nom d'un consultant. Il est bon d'avoir quelqu'un d'expérience. Le 30 000\$ est plus un investissement qu'une dépense. Le temps ne permet pas de demander d'autres soumissions.

R: 07-CGV-940924

Il est résolu

*"Que la firme de consultants **Humares Consultation** soit embauchée pour la recherche du prochain vice-recteur aux ressources humaines, à l'administration et aux finances."*

Vote sur R07

Pour 18

Contre 3

ADOPTÉ.

10.12 **CUM: nominations**

R: 08-CGV-940924

Il est résolu

"Faculté des sciences de l'éducation

En vertu de l'article 20.04 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, il est recommandé que:

- a) **Thomas LeBlanc** soit nommé directeur du Département de psychologie éducationnelle pour la période allant du 1^{er} juillet 1994 au 31 décembre 1994;*
- b) **Yolande LeBlanc** soit nommée directrice du Département d'apprentissage et enseignement pour la période allant du 1^{er} juillet 1994 au 31 décembre 1994.*

L'approbation par le Conseil des gouverneurs des nouvelles structures à la Faculté des sciences de l'éducation nécessitera la nomination d'un nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice pour les nouveaux départements.

Bibliothèque Champlain

En vertu de l'article 20.18 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, il est recommandé que:

- a) **Lucienne Lanteigne** soit nommée chef de la référence pour la période allant du 1^{er} juillet 1994 au 30 juin 1997;*

sciences de l'environnement pour la période allant du 1^{er} juillet 1994 au 30 juin 1995.

*que **Michel Doucet** soit nommé directeur du Centre international de la common law en français pour une période de 4 ans, soit du 1^{er} juillet 1994 au 30 juin 1998."*

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉ.

10.13 Régimes de rente

Louis Malenfant explique.

R: 09-CGV-940924

Il est résolu

"Régime de pension des professeurs, professeures et bibliothécaires de l'U. de M.

Il est recommandé que l'avenant 21, tel que proposé par le Comité de retraite du Régime de pension des professeurs, professeures et bibliothécaires de l'Université de Moncton, soit adopté par le Conseil des gouverneurs.

Régime de pension du personnel de soutien, techniciens, techniciennes et personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton

Il est recommandé que l'avenant 21, tel que proposé par le Comité de retraite du Régime de pension du personnel de soutien, techniciens, techniciennes et personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton, soit adopté par le Conseil des gouverneurs."

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉ.

Les avenants 21 contiennent quelques modifications mineures demandées soit par Revenu Canada soit par le Bureau de la surintendante des pensions de la province du Nouveau-Brunswick afin de rendre nos régimes de pension plus conformes à la Loi des pensions de la province du Nouveau-Brunswick ainsi qu'à la Loi des pensions du Canada.

Les changements demandés ne changent d'aucune façon le contenu et l'intention des régimes de pension actuels. Il s'agit plutôt d'utiliser des termes plus conformes aux pratiques usuelles en matière de régime de pension. Voici en résumé les principaux changements proposés.

que le versement inclut également l'intérêt crédité.

L'article 9.01 a été modifié pour spécifier qu'une personne ayant droit à une rente différée ne peut pas recevoir, au lieu de cette rente, un montant forfaitaire pour le crédit de rente accumulé avant le 1^{er} janvier 1992.

La définition d'invalidité prévue à l'article 10 a été modifiée pour la rendre conforme à l'article 8503 (4) du règlement de la Loi de l'impôt sur le revenu. De plus, l'expression "Revenu Canada" a été changée telle que mentionnée précédemment.

L'article 12.02 a été modifié pour énumérer les formes de rentes optionnelles pour être en conformité avec la Loi de l'impôt sur le revenu.

PAUSE 10 h 29

REPRISE 10 h 43

Monsieur le Président profite de l'occasion pour féliciter un membre du Conseil des gouverneurs, Nicole Lang, qui a reçu récemment son doctorat de l'Université de Montréal.

10.14 **Enquête du Maclean's**

Monsieur le Président informe les membres que l'Université ne participera pas à l'enquête du Maclean's cette année.

10.15 **CUSLM: location d'un terrain**

Normand Carrier explique. Il s'agit d'un terrain de 40' X 165' situé en bordure des propriétés du CUSLM du côté de la rue Martin. La location pour une période de 25 ans rapporterait 10 000\$ comptant.

R: 10-CGV-940924

Il est résolu

"Que le vice-recteur du CUSLM soit autorisé à procéder à la location dudit terrain."

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉ.

10.2 **CEX-940627**

10.21 **Science infirmière**

Léandre Desjardins informe les membres qu'il n'a pas reçu de réponse de la CESP. Le processus avance. Les indications sont que les plans vont se réaliser. Aucune décision formelle n'a été reçue.

Médard Collette ajoute qu'une réponse définitive viendra en janvier.

Monsieur le Président précise que cette proposition est déposée jusqu'à la réunion de décembre.

11. RAPPORT FINAL DU COMITÉ DE RÉVISION, POLITIQUE DE SÉLECTION DES CADRES

(Voir l'annexe B, page 29)

Monsieur le Président apporte les modifications suivantes au rapport:

1. Ajouter la phrase suivante à tous les postes: *Le Comité peut faire appel à une expertise professionnelle externe.*
 2. Pour le poste de doyen.ne, directeur ou directrice d'école détachée, la composition sera de 7 membres au lieu de 5 membres. Ajouter à la composition: *1 doyen.ne, 1 membre du personnel administratif de la Faculté ne faisant pas partie du corps professoral.*
- La nomination d'un doyen est de très près associée aux étudiants. Dans la composition, il n'y a pas beaucoup de place pour une personne externe faisant partie de l'entreprise, du monde des affaires. Je déplore qu'on n'ait pas prévu de place pour un input externe.
 - Le Comité fait les consultations appropriées. Il peut consulter qui il veut. C'est donc inclus.
 - La culture de l'Université veut dire que les consultations sont surtout faites à l'interne.
 - La question est plus globale. Je pense que le doyen, dépendant de la faculté, peut

sais pas si pour le doyen, on pourrait ajouter un pair au poste?

- C'est une question de démontrer une ouverture. On pourrait avoir tous les membres de l'interne.
- Apporter quelqu'un de l'industrie est essentiel. Un pair au poste, soit de l'interne ou de l'externe pourrait répondre à cela. Le point de vue des gens de l'externe n'a rien à voir avec ceux venant de l'interne. Du côté technique, il manque quelque chose.
- Il est important d'avoir quelqu'un pour apporter un point de vue de l'extérieur. Un doyen est appelé à faire affaire avec l'externe.
- Les cours sont faits en fonction du marché du travail.
- Concernant l'information venant de l'externe, la culture est qu'on ne consulte pas à l'extérieur, mais je ne veux pas dire qu'on ne consulte pas. C'est en évolution. Le message est bien fait ici afin que la culture soit ouverte à l'extérieur.
- Je propose que, dans le comité pour le doyen, on enlève un professeur et ajoute une personne de l'extérieur.
- Il est prématuré d'avoir cette proposition maintenant.
- Il faut prendre la décision aujourd'hui.
- On pourrait ajouter quelqu'un de l'extérieur, sans droit de vote. Je n'aimerais pas enlever un professeur.
- Dans les écoles et facultés, il y a un conseil aviseur de gens venant de l'extérieur. C'est là que les gens de l'extérieur devraient intervenir. L'Université n'est pas une entreprise, ni un gouvernement. Il y a des choses à préserver. Les membres qui font partie de la communauté universitaire devraient être les premiers à se prononcer. Les choses évoluent. Les gens de l'externe pourraient être consultés ou invités sans faire partie du Comité.

R: 11-CGV-940924

Il est résolu

"Que le rapport du Comité de révision de la politique de sélection des cadres soit adopté avec les modifications suivantes:

1. *Ajouter la phrase suivante à tous les postes: Le Comité peut faire appel à une expertise professionnelle externe.*
2. *Pour le poste de doyen.ne, directeur ou directrice d'école détachée, la composition sera de 7 membres au lieu de 5 membres. Ajouter à la composition: 1 doyen.ne, 1 membre du personnel administratif de la Faculté ne faisant pas partie du corps professoral."*

- Concernant le deuxième mandat, renouvelable, cela n'a pas été testé. C'est prouvé qu'au Canada, sur 90 universités, cette façon de faire est peu courante. Ça peut avoir du bon si nous avons un spécialiste. Le voeu du corps professoral est que si cette procédure passe, qu'on fasse un ajout; par exemple la rotation, le vote du corps professoral.
- Dans le cas de la procédure, on n'a pas seulement consulté l'Université de Montréal. Nous avons eu l'aide d'une ressource externe. On s'est basé sur ce qu'il nous a présenté et en juin, on avait adopté cette procédure courte.
- La personne consultée ne venait-elle pas de l'Université de Montréal?
- Oui, mais nous avons des documents d'autres universités.
- Le Comité de sélection du recteur est nommé. Une consultation se fait présentement auprès des instances de l'Université. On peut aller chercher des consultations extérieures. Le Comité pourrait proposer d'ouvrir le poste. Si le Conseil des gouverneurs ne veut pas accepter le rapport comme tel, il faudra y revenir. Si ça fonctionne ailleurs, ça peut fonctionner ici.
- Ce qui nous touche, nous les professeurs, ce sont les postes de doyens. Y a-t-il moyen d'apporter des changements au poste de doyen.ne, directeur, directrice?
- Au Comité, ce qu'on propose, permet de fonctionner adéquatement et donne de la souplesse. On ne peut changer une chose sans que ça change tout le rapport.
- Il y a déjà un amendement d'apporter au document de ce matin. Dans le cas du doyen, si on pouvait apporter un amendement.
- Nous sommes à 9 mois avant la fin du mandat et il y a trois mois pour la consultation. C'est le temps de le dire. Il faut arrêter de placoter et se décider. Ce n'est pas automatique. Le Comité a un travail à faire. Il y a des consultations qui se font. On a obtenu énormément d'information. Tout le monde veut aller avec une plus grande efficacité. Le processus n'est pas parfait, mais ce n'est pas dans le ciment. Il y a un manque de compréhension du mot «renouvelable». Ça ne veut pas dire automatique.

Vote sur R11

Pour 19

Contre 3

ADOPTÉ.

- Nous sommes à 9 mois avant la fin des mandats ce qui signifie qu'au premier octobre il faudrait ouvrir un certain nombre de postes. Je demande un délai de deux à quatre semaines. La période de consultation serait la même.

R: 12-CGV-940924

Il est résolu

"Que la procédure soit retardée d'un mois afin de donner le temps de former les comités."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

12. SUIVI DU SAC-940825
(Voir l'annexe C, page 55)

Léandre Desjardins explique. Le Sénat a pris beaucoup de temps pour parler de sa procédure, du rôle confié au président d'assemblée. Ce sont des préoccupations particulières du Sénat.

Le Sénat a aussi consacré beaucoup de temps aux programmes. Ce sont surtout les programmes pour la formation des enseignants. Les étudiants auront deux diplômes. La résolution 22 est une application.

La résolution 23 doit être ratifiée par le Conseil. Il y a un point qui a été soulevé par la FESR. Dans l'organigramme, la Faculté propose trois départements au lieu de quatre. Le troisième département cause des problèmes. Le Conseil devrait adopter le Département d'enseignement au primaire et de psychologie éducationnelle et le Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines et attendre pour la création du Département des études supérieures en éducation.

R: 13-CGV-940924

Il est résolu

"Que la nouvelle structure de la Faculté des sciences de l'éducation soit adoptée pour la création d'un Département d'enseignement au primaire et de psychologie éducationnelle et d'un Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines."

"Que la décision pour la création du Département des études supérieures en éducation soit reportée afin que le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche aille chercher l'expertise."

- Est-ce que le contexte financier a joué?
- Les raisons académiques sont les raisons principales.

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉ.

13. LANCEMENT DE LA CAMPAGNE IMPACT
(Voir l'annexe D, page 67)

Le deuxième volet a été le lancement par vidéoconférence. Les résultats de la contribution de la famille universitaire ont été dévoilés. Le Président de la campagne a réussi à constituer une équipe de bénévoles très intéressante.

Des documents ont été inclus dans votre cahier. Un premier, sur les témoignages de gratitude, demande une approbation du Conseil des gouverneurs. Il s'agit de reconnaître les dons consentis à la campagne IMPACT. Ce document est pour donner une ligne directrice aux bénévoles. Il serait utile d'adopter ce document pour donner un message uniforme aux donateurs.

Nous avons fait une sollicitation auprès de la firme Irving. Elle contribuera une somme d'un million afin de soutenir la Chaire d'étude en développement durable. Cette firme fera le don à condition que la Chaire porte le nom K.C. Irving. L'Université accepterait de désigner ainsi cette Chaire. Ce serait difficile d'aller dans le sens contraire. L'on pourrait refuser de faire le don.

Comment le Conseil voudrait procéder? Lorsque les lignes directrices seront acceptées, je ne voudrais pas qu'on discute du cas par cas. Ce serait la meilleure façon de procéder. L'Université doit rester une institution honorable.

Le Recteur présente les résultats de la campagne IMPACT à ce jour. Les résultats sont très encourageants. Nous avons des bénévoles très engagés, très optimistes, particulièrement Monsieur Claude Savoie et Monsieur Bernard Cyr.

Le 12 octobre prochain, à Montréal, il y aura une soirée spéciale auprès des donateurs potentiels qui ont un siège social au Québec. La stratégie du Président est de réunir tous les amis de l'Université, de lancer la campagne auprès de ces gens. Le premier ministre, le Très honorable Jean Chrétien sera président d'honneur de cette soirée. Le Premier ministre de la Province sera également là. Nous avons beaucoup bénéficié de l'impact du Congrès Mondial Acadien. Madame Antonine Maillet a contribué afin d'avoir Monsieur Chrétien à cette soirée.

Je ne veux pas transmettre le message que l'Université est à vendre. Ce sont des lignes directrices.

R: 14-CGV-940924

Il est résolu

*"Que les lignes directrices présentées dans le document **Témoignages de gratitude** soient adoptées."*

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉ.

- Je demande que les membres du Conseil des gouverneurs reçoivent périodiquement un rapport et je vous demanderais de garder une certaine discrétion quant à ces rapports. Il y a des gens qui ne veulent pas s'identifier comme donateurs.

Monsieur Eustache Haché. Il y a eu beaucoup de travail de fait et plusieurs méritent des félicitations.

Il ajoute qu'il est important que le projet d'Océan modèle soit identifié à l'Université de Moncton.

R: 15-CGV-940924

Il est résolu

"Que des remerciements soient adressés au personnel pour leur travail et leur dévouement lors du Congrès Mondial Acadien."

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉ.

Armand Caron précise que l'ouverture officielle du nouveau pavillon au Centre universitaire de Shippagan aura lieu le 15 octobre 1994 à 13 h 30. Une invitation officielle suivra la semaine prochaine.

15. RAPPORT D'ÉTAPE: COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION DU RECTEUR

Richard Savoie, président dudit Comité explique. Le Comité est formé des personnes suivantes: Lucie Lavigne, Suzanne Lévesque, Victorin Mallet, Pierre Ouellette, Pascal Robichaud et Carmen Viel. Nous avons nommé Marie-Paule Martin comme secrétaire du Comité.

"J'ai convoqué le Comité en conférence téléphonique le 2 août et nous avons procédé à l'établissement d'une procédure à suivre. Toutes les instances ont reçu le questionnaire: le Sénat académique, les syndicats représentant les professeurs.es, les syndicats représentant les autres employés.es, les associations générales d'étudiants.es, les associations des anciens.nes et amis.es, les cadres relevant directement du recteur.e.

Nous avons discuté à savoir quand on pouvait s'attendre à une réponse aux consultations et nous avons décidé de demander une réponse pour le 28 octobre 1994. Le Comité se rencontrera le 31 octobre prochain. Ensuite, nous avons réservé le Recteur pour le 1^{er} novembre pour une rencontre possible. On procédera à partir de là et on arrivera avec une recommandation en décembre au Conseil."

- La consultation extérieure n'est pas incluse?
- Rien ne nous empêche de prolonger la tâche du Comité pour avoir un son de cloche externe.
- Les membres du Conseil viennent de l'extérieur.
- C'est là où on en est. C'est un travail qui n'est pas facile. On le fera au meilleur de notre connaissance.

- Il serait intéressant d'avoir les inscriptions provenant de la Nouvelle-Écosse?
- Desjardins: Je suis certain qu'elles ont augmenté.
- Est-ce la tendance à long terme?
- Oui, mais légère. Il y a un travail en instance pour redorer le développement des collèges communautaires. Cela aura un impact sur la clientèle de l'Université de Moncton.
- Quelles sont les conséquences sur l'Université?
- Dans le fonctionnement des unités, il y a plus d'argent qui ira aux salaires. On supporte plusieurs programmes. Les sommes d'argent sont distribuées de façon très large à tous les programmes.
- Toutes les universités vivent la même chose. Certaines se positionnent pour garder la population étudiante. Qu'est-ce qu'on fait?
- Avec la technologie, la partie enseignement fait face à des changements profonds qui arrivent rapidement. Nous, on travaille pour se structurer pour l'enseignement à distance.
- C'est une question qui doit être prise au sérieux par le Conseil des gouverneurs.
- On constate une baisse significative au niveau des réadmissions. Il faudrait faire une analyse pour comprendre ce qui se passe là. Les variables significatives sont les réadmissions. Il faut évaluer ce volet. Nous avons des données pour les 1^{er} et 2^e cycles. L'inscription au 2^e cycle ne suivra pas la même courbe que le 1^{er} cycle. Qu'il y ait un rééquilibrage n'est pas préoccupant. Il faut voir ce que l'Université veut faire et veut devenir. L'Université devra intensifier ses études de 2^e cycle. La tendance à la hausse se maintient dans les trois dernières années.
- Ce qui arrive au 2^e cycle est arrivé plus tôt au 1^{er} cycle. C'est peut-être relié.
- Il faudrait voir qui étaient réadmissibles pour avoir plus d'information sur le phénomène.
- Comment ça coûte par étudiant, par année?
- Je peux vous donner un coût arbitraire en excluant les résidences, la cafétéria et la librairie. Pour la partie des dépenses ordinaires, en gros on pourrait parler de 10 000\$ par étudiant, par année.
- Est-ce que c'est en moyenne où s'il y a une différence entre les trois centres?
- C'est peut-être légèrement moindre au CUS et au CUSLM.

- Nous avons un plan stratégique de trois ans qui se terminera en 1995. On a l'intention de soumettre de nouvelles priorités pour 1995-1998. Le Conseil des gouverneurs aura l'occasion de suivre la définition de ce plan stratégique. En décembre ou en mars prochain, vous recevrez un compte rendu. Nous en serons alors à la fin de la deuxième année du plan stratégique.
- L'Université est en pleine croissance au niveau technologique. Est-ce qu'on fait un ménage à la base, au niveau des programmes?
- On crée un certain nombre de programmes. Le Conseil doit s'assurer que l'Université a les ressources pour le faire. La CESPm nous aide à éliminer des programmes. Il s'en ferme moins qu'il s'en ouvre.
- Je voudrais souligner un problème qui va devenir de plus en plus important. Il s'agit du rapport de l'endettement des étudiants. L'endettement augmente sensiblement. L'an passé c'était de l'ordre de 4 000\$ par année. Lorsqu'ils regardent les possibilités d'emploi, plusieurs se posent des questions. Ce facteur joue. Il n'y a pas beaucoup de choses que l'Université peut faire à ce niveau. C'est une question qui reviendra.
- Il y a un facteur qu'on contrôle. Par exemple, la condition de maintien dans les programmes. Il y en a d'autres qu'on ne contrôle pas, par exemple la réforme des prêts et bourses. Les ressources financières diminuent, ça aura un impact. Dans la campagne IMPACT, les bourses sont très importantes.
- Dans la région du Nord-Est, il y a un moratoire dans l'industrie de la pêche.
- Dans mon propre voisinage, je connais trois étudiants qui ne reviennent pas. Pour deux d'entre eux, c'est que c'est trop difficile; et le troisième, c'est parce qu'il n'a pas obtenu de prêt-bourse.
- Il y a un facteur qui tourne autour de la réglementation. Par exemple, les appartements près de l'Université sont très chers. Il y a un paquet de choses qui entre dans les prêts étudiants.
- Il y a des choses non négociables, par exemple la qualité ou les critères d'admission. On est mieux de rester une petite université, mais de très haute qualité.

17. MODIFICATIONS AU RÉGIME DE PENSION DU PERSONNEL DE SOUTIEN, TECHNICIENS, TECHNICIENNES ET PERSONNEL ADMINISTRATIF ET PROFESSIONNEL DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON
(Voir l'annexe G, page 121)

Louis Malenfant explique. La recommandation vient du Comité de retraite.

- Les cas de préretraites sont normalement des postes qui ne seront pas comblés?

- Si on utilise l'argent du régime de rente, l'institution n'a pas le droit de faire ce qu'elle veut. L'Université pourrait faire une offre pour les années avant 60 ans. C'est une possibilité qu'on donnera à ce groupe; les professeurs ont déjà cela.
- C'est un terme. Il y a des dates précisées.
- Ça fait déjà trois ans qu'on fait cette offre. La raison pour laquelle on la présente maintenant c'est qu'on veut faire une partie de ce travail avant la fin de l'année, avant que la nouvelle personne arrive. Ça permet d'avoir du temps.
- Est-ce que l'Université a été gagnante à faire cela?
- L'Université et les participants ont bénéficié d'une telle approche. En plus d'avoir un effet de rajeunissement, ça permet de faire des économies.

R: 16-CGV-940924

Il est résolu

"Suite à une recommandation du Comité de retraite du Régime de pension du personnel de soutien, des techniciens et techniciennes et du personnel administratif et professionnel, que l'avenant 22 soit adopté."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

18. EMPRUNT: GÉNIE ÉLECTRIQUE

Médard Collette explique.

Il demande un pouvoir d'emprunt de 5 000 000\$ pour une marge de manoeuvre afin de débiter la construction de l'édifice du génie électrique. Il souhaite ne pas avoir besoin d'emprunter 5 000 000\$. Il négocie avec les trois instances pour savoir quand ils vont commencer à verser l'argent.

Le Recteur ajoute que la nature de la proposition est de créer une marge. On va emprunter au besoin. Il souhaite ne jamais avoir besoin de tout emprunter. Son approche est de minimiser le coût.

- Pour avoir 5 000 000\$, je ne voudrais pas que 500 000\$ sortent de nos fonds pour l'intérêt.
- Le 3,7 millions de la campagne, quand va-t-on l'avoir?
- Concernant la campagne, on parle de 10 ans.
- Il y a un engagement d'Énergie Nouveau-Brunswick qui n'a pas été annoncé.
- Pourquoi le coût n'est pas comptabilisé dans le projet?
- Ça pourrait devenir un montant substantiel.
- Je voudrais que dans la proposition qu'on va faire, qu'avant d'emprunter 1\$, savoir dans quoi on s'embarque et ce que ça va coûter.
- À la réunion de décembre, on pourra amener des estimés.
- Quand la construction doit-elle commencer?
- Nous sommes en retard. L'architecte est retenu. Ce sera peut-être l'été prochain. On voudrait commencer le programme en septembre 1996. Il serait difficile de repousser. Le Fédéral ne paie pas avant qu'on dépense. On pourrait emprunter environ 3 millions.
- On a déjà eu la même discussion au sujet du CUS et du CUSLM. La question est bonne, mais on ne peut changer toute la politique.
- La politique fédérale, vous la connaissez. Il faut que le premier geste soit fait par le système financier. Il faut avoir un échéancier bien défini. On a toujours financé le point de départ. Ce ne sont pas des dépenses, on enrichit le campus. Quand on va chercher de l'argent, c'est un genre de partenariat. On devrait accepter la marge de crédit, mais avec des règles du jeu. On ne peut arrêter ce projet.

R: 17-CGV-940924

Il est résolu

"Que la recommandation du Vice-recteur à l'administration, i.e. d'avoir un pouvoir d'emprunt de 5 000 000\$ pour entreprendre la construction devant loger le programme de génie électrique, soit acceptée."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

19. RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES**R: 18-CGV-940924**

Il est résolu

"Le Conseil des gouverneurs entérine les actes de régie des administrateurs et administratrices de l'Université de Moncton survenus depuis la réunion CGV-930925."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

20. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 1993-1994

(Voir l'annexe H, page 122)

Médard Collette explique.

- La campagne télécourrier se termine quand?
- Les premières personnes qui ont été sollicitées vont donner pour trois ans et à la fin de cette période, on leur demandera de contribuer à nouveau.
- Est-ce que le déficit était prévu?
- On a planifié cette campagne dans un contexte où la liste n'était pas à jour. Aujourd'hui nous avons 18 000 noms. Il a fallu dépenser pour avoir cette liste à jour. Il y a des coûts qui ne devraient pas revenir. Je crois que malgré ces chiffres, il faut que l'initiative continue.
- Est-ce que le total va être inclus dans la campagne IMPACT?
- La sollicitation annuelle devrait continuer. Durant la campagne, les résultats seront comptabilisés dans la campagne IMPACT. Si on continue d'être dans le rouge pour la campagne télécourrier, on reverra l'approche de sollicitation. Il faut suivre cela de près et prendre les mesures nécessaires.
- C'est une question très pertinente. Qui est-ce qui est responsable de cette décision?

- Les dépenses vont diminuer. Pour la campagne télécourrier, les dépenses ont été faites l'année précédente; elles ne sont pas ici.
- Si je fais des calculs, ça va coûter 235 000\$ pour faire cette campagne télécourrier. On devrait l'arrêter tout de suite.
- Sur les 25 000 diplômés, on avait 3 000 dossiers à jour au moment de lancer la campagne télécourrier. Lorsqu'on a lancé la campagne IMPACT, on a enlevé des groupes tels les juristes et tout autre groupe important. La campagne télécourrier, c'est la campagne des petits dons. C'est un outil. Si on n'avait pas eu télécourrier, on n'aurait pas ce qu'on a. Ceux de qui on pensait avoir 10 000\$, on les a mis de côté pour la campagne IMPACT.
- Pour la réunion de décembre, j'aimerais connaître les dépenses de la campagne, le coût annuel de la campagne télécourrier. Il faut savoir ce que ça nous coûte.
- Le meilleur moyen serait de confier cette question au Comité de finance et qu'il amène une recommandation à la réunion de décembre.

R: 19-CGV-940924

Il est résolu

"Que cette question des coûts de la campagne télécourrier soit confiée au Comité de finance qui amènera une recommandation à la prochaine réunion, soit en décembre 1994."

Vote unanime ADOPTÉ.

R: 20-CGV-940924

Il est résolu

"Que les états financiers vérifiés 1993-1994 soit adoptés."

Vote unanime ADOPTÉ.

21. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR

R: 21-CGV-940924

Il est résolu

"Que, pour la prochaine année, le vérificateur soit la firme LeBlanc Nadeau Bujold."

Vote unanime ADOPTÉ.

Il est proposé

"Que Jean Nadeau soit nommé au Comité exécutif."

Celui-ci décline.

R: 23-CGV-940924

Il est résolu

*"Que **Laurie Boucher** soit nommé au Comité exécutif."*

Vote unanime ADOPTÉ.

Monsieur le Président proclame l'élection de **Laurie Boucher** au Comité exécutif.

22.2 Comité de finance et Comité de vérification

R: 24-CGV-940924

Il est résolu

*"Que **Jimmy Abud** soit nommé au Comité de finance."*

Vote unanime ADOPTÉ.

Monsieur le Président proclame l'élection de **Jimmy Abud** au Comité de finance et par la même occasion, Monsieur Abud devient membre du Comité de vérification.

22.3 Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure

R: 25-CGV-940924

Il est résolu

*"Que **Léonce Losier** soit nommé au Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure."*

Vote unanime ADOPTÉ.

R: 26-CGV-940924

Il est résolu

*"Que **Pascale Paulin** soit nommée au Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure."*

Vote unanime ADOPTÉ.

Monsieur le Président proclame l'élection de **Léonce Losier** et de **Pascale Paulin** au Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure.

23. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS
(Voir l'annexe I, page 143)**R: 27-CGV-940924**

Il est résolu

"Que les modifications soient adoptées."

Vote unanime ADOPTÉ.

24. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

25. PROCHAINE RÉUNION

Elle aura lieu le 10 décembre 1994 à Moncton.

26. CLÔTURE

La séance est levée à 14 h.

Contresigné le _____
Richard Savoie, président

ANNEXES